

20220628_DL_14

OBJET :

Adhésion au groupement de commandes ENT sur le territoire régional des Hauts de France

Date de convocation :

30 mai 2022

Date de séance :

28 juin 2022

Date d'affichage :

14 juillet 2022

Membres en exercice : 46

Membres présents : 13

Membres votants : 25

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement
selon la loi n°2021-1465 du 10
novembre 2021 portant
diverses dispositions de
vigilance sanitaire*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

ID : 080-258004365-20220628-220628_CS_DEL14-DE

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PARSIS Laurent, conformément à l'arrêté du 24 juin 2022 portant délégation pour présider le comité syndical de Somme numérique.

Etaient présents :

M. BEAUMONT Joël, M. BEUFILS Christian, M. DE MONCLIN Arnaud, M. DEFRANCE Hervé, M. PARSIS Laurent, M. PAYEN Jean-Dominique, M. PENAUD Guy, Mme DELETRE Margaux, M. DE MONCLIN Arnaud, Mme DE WAZIERS Isabelle, M. FOURNIER Jean-Michel, M. FRION Fabrice, M. JACOB Claude.

Secrétaire de séance : Mme DELETRE Margaux

Pouvoirs :

M. GEST Alain donne pouvoir à Mme DELETRE Margaux
M. VARLET Philippe donne pouvoir à M. PARSIS Laurent
M. DE JENLIS Hubert donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE Françoise
M. LECOMTE Frédéric donne pouvoir à M. PAYEN Jean-Dominique
M. MAROTTE Philippe donne pouvoir à M. BEAUMONT Joël
M. THUEUX Jacky donne pouvoir à M. DE MONCLIN Arnaud
Mme POUPART Patricia donne pouvoir à M. BEUFILS Christian
M. François DEBEUGNY donne pouvoir à M. DEFRANCE Hervé
Mme LHOMME Brigitte donne pouvoir à Mme DE WAZIERS Isabelle
M. DURIEUX François donne pouvoir à M. JACOB Claude
Mme ROY Mathilde donne pouvoir à M. PENAUD Guy
M. DECLÉ Paul-Éric donne pouvoir à M. FRION Fabrice

La Région Hauts-de-France a engagé une démarche collaborative afin de disposer d'une plateforme ENT identique de la maternelle jusqu'au lycée. Un groupement de commandes dénommé « mise en œuvre, maintenance et hébergement d'un environnement numérique de travail sur le territoire régional des Hauts-de-France » s'est ainsi constitué avec l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les collectivités de l'Aisne, les cinq Conseils départementaux, quatre syndicats mixtes du territoire des Hauts-de-France et le Conseil régional des Hauts-de-France.

Après la validation d'une convention de partenariat et afin de préparer le marché à reconduire en 2023, la Région Hauts-de-France propose une nouvelle convention de groupement de commandes à valider.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1425-1 et L-1425-2,
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 et s.
- Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes ayant pour objet « mise en œuvre, maintenance et hébergement d'un environnement numérique de travail sur le territoire régional des Hauts de France » et dont le coordonnateur est la Région Hauts-de-France,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le projet de convention ayant pour objet la création d'un groupement de commandes pour un Environnement Numérique de Travail Régional est approuvé.

ARTICLE 2 : Le Président est autorisé à solliciter l'adhésion du syndicat mixte Somme Numérique auprès des membres fondateurs et à signer ladite convention et tout autre document s'y rapportant.